

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PigaSil 50 Venti  
Mise à jour : 20.08.2025

Version : 5.0.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**PigaSil 50 Venti (50200-010000)**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes**

Peinture/Application voir fiche technique

#### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels. Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/fournisseur :**

Bosshard-Farben AG

**Rue/Boîte Postale :**

Ifangstrasse 97

Case Postale

**Sigle du pays/Code postal/Localité:**

8153 Rümlang

**Téléphone :**

+41448177474

**E-mail :**

bosshard@bosshard-farben.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

#### Mention d'avertissement

Attention

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-.omega.-hydroxy- ; N°CAS : 104810-48-2

PRODUIT DE RÉACTION ENTRE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMÉTHYL-4-PIPÉRIDYL) SÉBACATE ET MÉTHYL 1,2,2,6,6-PENTAMÉTHYL-4-PIPÉRIDYL SÉBACATE ; N°CAS : 1065336-91-5

ANHYDRIDE PHTALIQUE ; N°CAS : 85-44-9

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PigaSil 50 Venti  
Mise à jour : 20.08.2025

Version : 5.0.0

|           |                                                                                                                                              |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P102      | Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                            |
| P103      | Lire l'étiquette avant utilisation.                                                                                                          |
| P210      | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P233      | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.                                                                                             |
| P240      | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.                                                         |
| P260      | Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.                                                                                                        |
| P333+P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.                                                                             |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.                                                                                        |

### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

HYDROCARBURE,C9-C11;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463258-33-xxx ; N°CE : 919-857-5

Poids : ≥ 10 - < 15 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 EUH066

HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457273-39 ; N°CE : 918-481-9

Poids : ≥ 10 - < 15 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 EUH066

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-.omega.-hydroxy- ; N°CAS : 104810-48-2

Poids : ≥ 0.5 - < 1 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411

PRODUIT DE RÉACTION ENTRE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMÉTHYL-4-PIPÉRIDYL) SÉBACATE ET MÉTHYL 1,2,2,6,6-PENTAMÉTHYL-4-PIPÉRIDYL SÉBACATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119491304-40-xxxx ; N°CE : 915-687-0 ; N°CAS : 1065336-91-5

Poids : ≥ 0.5 - < 1 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ; H361f Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Limites de concentrations spécifiques : (M=1)

ANHYDRIDE PHTALIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457017-41-xxxx ; N°CE : 201-607-5 ; N°CAS : 85-44-9

Poids : ≥ 0.1 - < 0.5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Resp. Sens. 1 ; H334 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H335

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PigaSil 50 Venti  
Mise à jour : 20.08.2025

Version : 5.0.0

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions.

### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Consulter impérativement un médecin.

### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Jet d'eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### 5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PigaSil 50 Venti  
Mise à jour : 20.08.2025

Version : 5.0.0

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. L'air doit être aspiré lors des travaux de pulvérisation. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) : 3**

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15. Dans le cadre de leurs tâches générales, tous les employeurs déterminent les risques pour la sécurité et la santé de leurs employés qui surviennent dans leur entreprise et prennent les mesures de protection et les instructions nécessaires conformément aux normes techniques reconnues. (Suisse : directive EKAS n° 6508)

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

DIOXYDE DE TITANE ; N°CAS : 13463-67-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Paramètre : A: fraction respirable  
Valeur limite : 3 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : SSC  
Version : 09.01.2025

HYDROCARBURE, C9-C11; N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Valeur limite : 50 ppm / 300 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 29.01.2024

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )  
Valeur limite : 100 ppm / 600 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 29.01.2024

DIOXYDE DE SILICIUM ; N°CAS : 7631-86-9

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Remarque : SSC  
Version : 09.01.2025

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PigaSil 50 Venti  
Mise à jour : 20.08.2025

Version : 5.0.0

|                                          |                       |
|------------------------------------------|-----------------------|
| Paramètre :                              | E: fraction inhalable |
| Valeur limite :                          | 4 mg/m <sup>3</sup>   |
| Remarque :                               | SSC                   |
| Version :                                | 09.01.2025            |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | TRGS 900 ( D )        |
| Paramètre :                              | E: fraction inhalable |
| Valeur limite :                          | 1 mg/m <sup>3</sup>   |
| Limitation de crête :                    | 8(II)                 |
| Remarque :                               | Y                     |
| Version :                                | 17.06.2024            |
| ANHYDRIDE PHTALIQUE ; N°CAS : 85-44-9    |                       |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | MAK ( CH )            |
| Paramètre :                              | E: fraction inhalable |
| Valeur limite :                          | 1 mg/m <sup>3</sup>   |
| Remarque :                               | S                     |
| Version :                                | 09.01.2025            |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | STEL ( CH )           |
| Paramètre :                              | E: fraction inhalable |
| Valeur limite :                          | 1 mg/m <sup>3</sup>   |
| Remarque :                               | S                     |
| Version :                                | 09.01.2025            |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

### Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration > 240 min. Epaisseur du matériau des gants Indice de protection classe 5.

#### Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### Protection respiratoire

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Masques à filtre combiné A2 - P2 pour les travaux de courte durée.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : liquide:

Couleur : couleur

#### Odeur

caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :

Aucune donnée  
disponible

Point de congélation :

Aucune donnée

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PigaSil 50 Venti  
Mise à jour : 20.08.2025

Version : 5.0.0

|                                                         |              |                             |                  |
|---------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------|------------------|
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : | ( 1013 hPa ) | disponible<br>180 - 220 °C  |                  |
| La température de décomposition :                       |              | Aucune donnée disponible    |                  |
| Point éclair :                                          |              | 40 °C                       |                  |
| Température d'auto-inflammation :                       | >            | 200 °C                      |                  |
| Limite inférieure d'explosivité :                       |              | 0.6 Vol-%                   |                  |
| Limite supérieure d'explosivité :                       |              | 7 Vol-%                     |                  |
| Pression de vapeur :                                    | ( 50 °C )    | 6.5 hPa                     |                  |
| Densité :                                               | ( 20 °C )    | 1.2 - 1.3 g/cm <sup>3</sup> |                  |
| Test de séparation des solvants :                       | ( 20 °C )    | 3 %                         |                  |
| Soluble dans l'eau:                                     | ( 20 °C )    | non miscible                |                  |
| pH :                                                    |              | non applicable              |                  |
| log P O/W :                                             |              | Aucune donnée disponible    |                  |
| Temps d'écoulement :                                    | ( 20 °C )    | non applicable              | DIN gobelet 4 mm |
| Viscosité cinématique :                                 | ( 40 °C )    | 20.5 mm <sup>2</sup> /s     |                  |
| Seuil olfactif :                                        |              | Aucune donnée disponible    |                  |
| Densité de vapeur relative :                            | ( 20 °C )    | Aucune donnée disponible    |                  |
| Vitesse d'évaporation :                                 |              | Aucune donnée disponible    |                  |
| Solides inflammables :                                  |              | Aucune donnée disponible.   |                  |
| Gaz inflammables :                                      |              | Aucune donnée disponible.   |                  |
| Propriétés explosives :                                 |              | Aucune donnée disponible.   |                  |

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en qualités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la régénération naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PigaSil 50 Venti  
Mise à jour : 20.08.2025

Version : 5.0.0

### Toxicité aiguë

#### Toxicité orale aiguë

|                     |                                                                              |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Paramètre :         | DL50 ( HYDROCARBURE,C9-C11;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                               |
| Espèce :            | Rat                                                                          |
| Dose efficace :     | > 5000 mg/kg                                                                 |
| Paramètre :         | DL50 ( HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES )                |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                               |
| Espèce :            | Rat                                                                          |
| Dose efficace :     | > 5000 mg/kg                                                                 |
| Paramètre :         | DL50 ( ANHYDRIDE PHTALIQUE ; N°CAS : 85-44-9 )                               |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                               |
| Espèce :            | Rat                                                                          |
| Dose efficace :     | 4020 mg/kg                                                                   |

#### Toxicité dermique aiguë

|                     |                                                                              |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Paramètre :         | DL50 ( HYDROCARBURE,C9-C11;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE ) |
| Voie d'exposition : | Dermique                                                                     |
| Espèce :            | Lapin                                                                        |
| Dose efficace :     | > 5000 mg/kg                                                                 |
| Paramètre :         | DL50 ( HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES )                |
| Voie d'exposition : | Dermique                                                                     |
| Espèce :            | Lapin                                                                        |
| Dose efficace :     | > 5000 mg/kg                                                                 |

#### Toxicité inhalatrice aiguë

|                      |                                                                              |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Paramètre :          | DL50 ( HYDROCARBURE,C9-C11;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE ) |
| Voie d'exposition :  | Inhalation (poussières/brouillard)                                           |
| Espèce :             | Rat                                                                          |
| Dose efficace :      | > 5 mg/l                                                                     |
| Temps d'exposition : | 4 h                                                                          |
| Paramètre :          | CL50 ( HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES )                |
| Voie d'exposition :  | Inhalation                                                                   |
| Espèce :             | Rat                                                                          |
| Dose efficace :      | > 4951 mg/l                                                                  |

### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PigaSil 50 Venti  
Mise à jour : 20.08.2025

Version : 5.0.0

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11 S (Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses)

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3

Code de classification : F1

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de restriction en tunnel : D/E

Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.

Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3

Numéro EmS : F-E / S-E

Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 450 l)

Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3

Dispositions particulières : E 1

Étiquette de danger : 3



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PigaSil 50 Venti  
Mise à jour : 20.08.2025

Version : 5.0.0

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (restrictions)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

#### Directives nationales

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

#### Störfallverordnung (12. BImSchV)

##### Catégories de danger

Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.

#### Technische Anleitung Luft (TA-Luft) ( D )

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

#### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe ( D ) : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PigaSil 50 Venti  
Mise à jour : 20.08.2025

Version : 5.0.0

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG- International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA - International Air Transport Association  
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
LOEL - Lowest Observed Effect Level  
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
NOEC - No Observed Effect Concentration  
NOEL - No Observed Effect Level  
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
VOC - Volatile Organic Compounds  
AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (D)  
Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu).

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

|        |                                                                                                       |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.                                                                      |
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.                                                                             |
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                   |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.                                                                      |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                  |
| H318   | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                  |
| H334   | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                 |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                |
| H361f  | Susceptible de nuire à la fertilité.                                                                  |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                          |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.               |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                    |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                              |

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.